

Indicateurs clés (au 28/02/2019)¹

Sensibilité taux	-0,07	3,04	Sensibilité crédit	-0,08	3,07
Exposition actions (%)	+1,29	10,34	Exposition devise (%)		0,00
Max drawdown (%)		-8,89	Rating moyen (ex NR)		BBB-
Délai de recouvrement (jours)		-	Volatilité (calcul sur 52 semaines)	-0,08	3,03
Actions ou part d'OPC (%)	-0,89	7,03	Nombre de lignes en portefeuille	-1	102

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting.

Valorisation

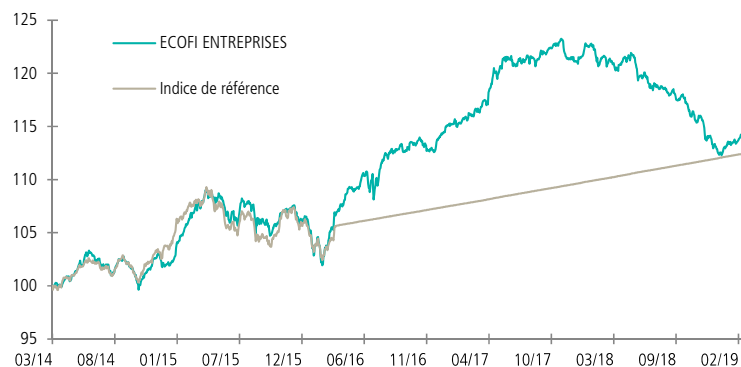
Actif net du fonds en millions	170,86 EUR
Valeur liquidative de la part C	3889,99 EUR
	Mois +0,89%
	2019 +1,73%



Profil de performance

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 02/02/2014 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur : Eonia capitalisé OIS +2,5% (en remplacement depuis le 17/03/2016 de 50% ECI Euro + 50% iBoxx Euro Corporates non-financiels).

Performances glissantes et calendaires

Les performances affichées supérieures à 1 an sont annualisées

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
ECOFI ENTREPRISES	Performance	0,83	- 1,90	- 4,36	- 7,15	8,56	15,26
	Volatilité				3,11	3,61	3,77
Indice de référence	Performance	0,18	0,53	1,07	2,12	7,63	13,99
	Volatilité				0,02	1,15	2,57
Ecart/indice		0,65	- 2,43	- 5,42	- 9,28	0,93	1,27

en %		YTD	2018	2017	2016	2015
ECOFI ENTREPRISES	Performance	0,83	- 7,43	6,23	7,48	4,38
	Volatilité		3,12	2,75	4,86	4,31
Indice de référence	Performance	0,18	2,14	2,13	1,24	2,30
	Volatilité		0,02	0,02	2,59	4,41
Ecart/indice		0,65	- 9,57	4,10	6,24	2,08

Caractéristiques

Code ISIN : FR0007011432
Code Bloomberg : BTPINVC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 10/06/1997
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : EONIA PLUS 2.5 depuis le 17/03/2016, 50 EXANE ECI EURO + 50 iBoxx EURO CORP NON-FINANCIALS avant
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 0.65 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : Néant
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.



Olivier GUILLOU
Gérant

Gérant suppléant : Miguel RODRIGUES

Objectif de gestion

FCP visant une performance actuarielle supérieure à EONIA + 2,5% (avec 10% de volatilité maximale) sur des périodes de trois ans au travers d'un portefeuille investi en obligations simples et convertibles dans une optique de gestion du risque crédit en euro.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	----------	---	---	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Principaux risques associés au produit :

Risque lié aux investissements en obligations convertibles, risque lié à la surexposition aux produits de taux, risque de perte en capital, risque crédit, risque actions, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité, risque de change, risque de contrepartie, dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC. La liste des facteurs de risques ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de capital.

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr et sur :

+33 (0) 1 44 88 39 00 @contact@ecofi.fr

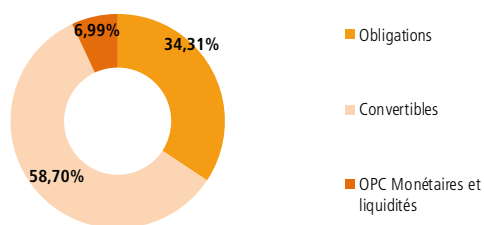
Commentaire de gestion

► Economie et marché

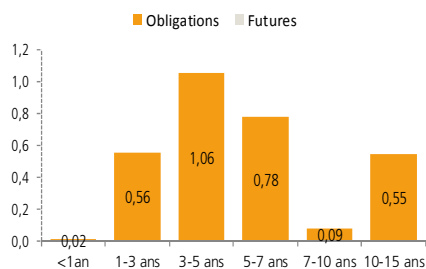
- L'élan haussier s'est maintenu en février 2019 sur les indices boursiers qui ont rattrapé une grande partie du terrain perdu en fin d'année dernière. Pourtant, l'économie mondiale donne des signes de ralentissement, notamment en zone Euro où plusieurs pays frisent avec la récession. Ce rebond s'explique par l'éclaircie sur le front des négociations commerciales, et le changement de stratégie des Banques centrales de nouveau très pragmatiques. Les principaux instituts de prévisions ont abaissé leurs prévisions d'inflation et de croissance pour 2019.
- Le marché des obligations convertibles en zone euro progresse de 0,37% sur le mois, hausse limitée par la sous-performance de l'indice actions sous-jacent (+1,76%) comparativement à l'indice Eurostoxx50 en hausse de 4,42% et l'indice crédit iBoxx Corp NFIN en hausse de 0.68% et l'indice iBoxx HY en hausse de 1,67%.
- L'allocation a évolué avec une poche convertibles en deçà de 60%, une part crédit en deçà de 35% de l'actif du fonds.

Portefeuille

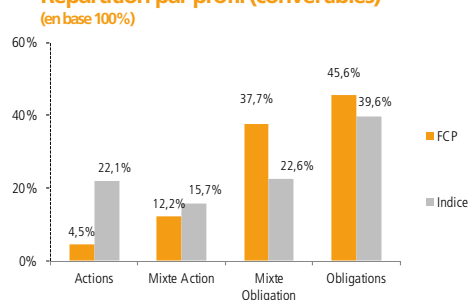
► Allocation d'actifs



► Répartition de la sensibilité par maturité



► Répartition par profil (convertibles)



► Répartition géographique (émetteurs)

(hors OPC Monétaires) (en % actif)

	Obligations	Convertibles
France	18,0%	20,5%
Pays-Bas	4,5%	3,9%
Belgique	2,6%	5,0%
Luxembourg	2,4%	5,1%
Espagne	1,8%	4,5%
Autriche	1,3%	1,0%
Suède	1,2%	0,0%
Danemark	0,6%	0,0%
Italie	0,6%	7,1%
Irlande	0,6%	2,4%
Allemagne	0,6%	9,1%
Royaume-Uni	0,1%	0,0%

► Répartition sectorielle (émetteurs)

(hors OPC Monétaires) (en % actif)

	Obligations	Convertibles
Industrie	7,9%	11,9%
Conso cyclique	5,0%	9,8%
Produits de base	3,7%	5,5%
Conso non cyclique	3,6%	3,4%
Télécom	2,6%	4,0%
Immobilier	2,6%	0,0%
Energie	2,5%	2,4%
Technologie	2,0%	6,9%
Services publics	1,8%	0,0%
Finance	1,6%	3,6%
Santé	1,0%	4,9%

► Répartition par notation (émetteurs)

(hors OPC Monétaires) – prise en compte analyse crédit interne (en % actif)

	Obligations	Convertibles
AAA	0,0%	0,0%
AA	0,0%	0,0%
A	1,9%	1,4%
BBB	19,7%	21,1%
BB	11,5%	28,5%
B	12,2%	7,3%
CCC	0,0%	0,0%
NN	0,0%	0,3%

► Principales lignes obligations

GRUPE BOLLORE 2 25/01/22	1,2%
INGENICO 1,625 13/09/24	1,1%
BARRY CALLEBAUT 5,375 15/06/21	0,7%
CREDIT LOGEMENT 1,35 28/11/29	0,7%
ANHEUSER-BUSCH 2,875 25/09/24	0,7%

► Principales lignes convertibles

TELECOM ITALIA 1,125 26/03/22	2,8%
GRAND CITY PROP 0,25 02/03/22	2,8%
GLANBIA 1,375 09/06/21	2,4%
SEB 0 17/11/21	2,3%
NEOPOST 3,375 16/12/49	2,1%

Prix & Labels

LIPPER FUND AWARDS 2018
Meilleur fonds dans la catégorie «
Fond EUR Corporates » sur 3 ans

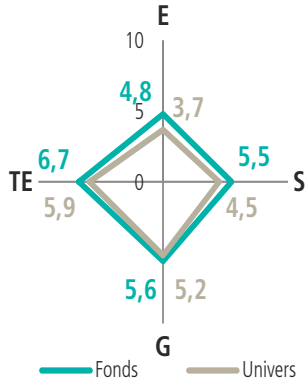
Meilleure société de gestion
française catégorie «26-40 fonds
notés»

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ISR du fonds (/10)	5,73
Note ISR de l'univers (/10)	4,89

Univers Europe : environ 2600 émetteurs

Note ISR du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ISR : la note ISR globale du fonds et celle du domaine ESG varient de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.

2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.

3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
 Pour les Etats, Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteur	Secteur	Note ESG globale	Décile	E	S	G	TE	Niveau max. de controversé	Poids OPC
TELECOM ITALIA SPA	Télécommunications	7,8	1	7,3	8,3	7,2	8,1	3	2,8%
GRAND CITY PROPERTIES SA	Immobilier	3,2	8	1,8	3,8	3,2	3,7	0	2,8%
ELIS SA	Industrie	5,0	3	3,5	3,3	4,7	7,6	0	2,6%
GLANBIA CO-OPERATIVE SOC	Conso non cyclique	3,3	8	2,4	2,9	4,3	3,5	3	2,4%
SEB	Conso cyclique	8,0	1	7,8	8,2	6,7	9,0	0	2,3%

Actualité ISR

Notre engagement sur la gestion de l'eau et la transition énergétique:

En collaboration avec ICCR, une coalition américaine de 300 investisseurs responsables représentant 200 milliards de dollars d'actifs sous gestion, Ecofi Investissements a signé la lettre « Fueling water disclosure ». La lettre demande aux grands groupes pétroliers de mettre en place plusieurs bonnes pratiques concernant la gestion de l'eau, comme la publication des données concernant la consommation globale et le taux de fuites, l'adoption d'une politique spécifique, l'intégration du risque lié à l'eau dans la gestion globale des risques et la fixation des objectifs de réduction de consommation. ICCR a choisi de s'adresser aux sociétés pétrolières, étant un secteur dont l'utilisation des ressources en eau est très importante.

Ecofi Investissements a signé la déclaration « Investor commitment support a just transition on climate change », visant à soutenir la transition énergétique et à la concilier avec les questions sociales, notamment la création d'emploi. L'initiative est signée par 108 investisseurs représentant 5 trillions de dollars d'actifs sous gestion.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

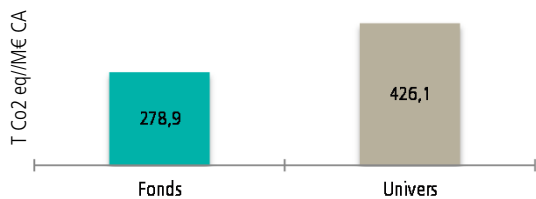
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

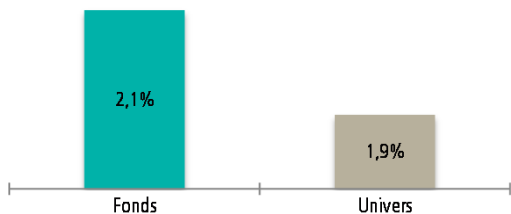
► Empreinte carbone du portefeuille :
Non pertinent en l'absence d'action cotée

Sources : Thomson Reuters, Grizzly RI, Ecofi Investissements.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.
- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

► Variation d'emplois



Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements.

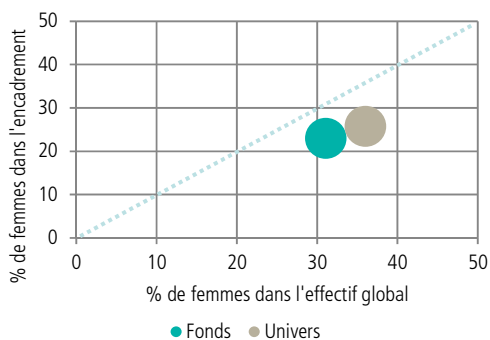
La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et la moyenne des effectifs des quatre années précédentes, le tout rapporté à cette même moyenne.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



--- Respect de l'équilibre hommes / femmes

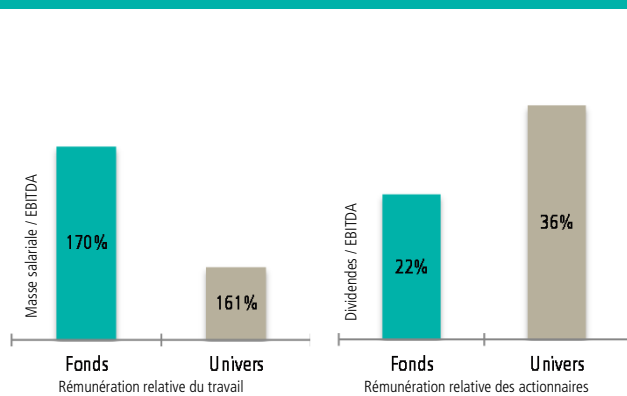
Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements.

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

► Partage de la valeur économique



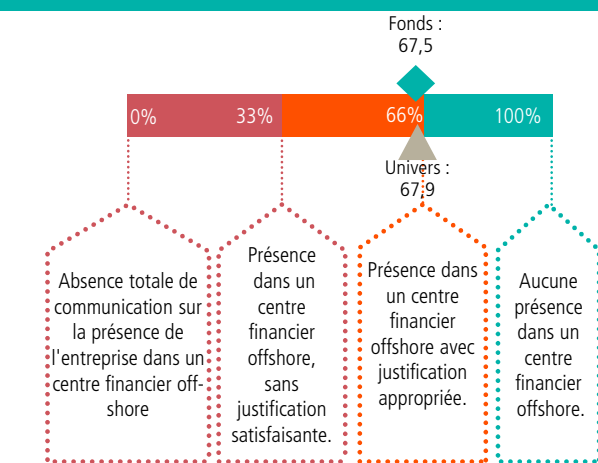
Afin d’observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements.

► Responsabilité fiscale



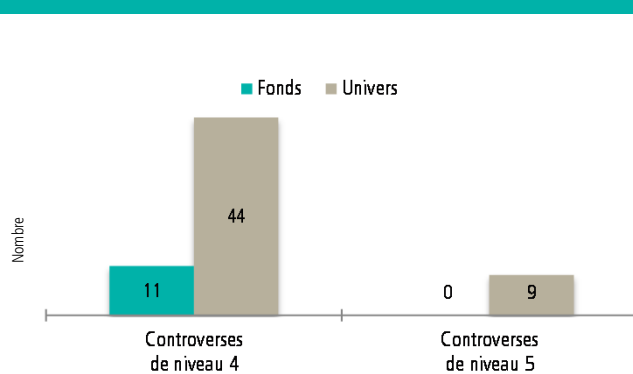
A l’heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l’évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l’objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi Investissements.

► Controverses ESG



Une controverse est un incident négatif qui résulte d’une mauvaise gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) par les entreprises (accidents industriels, pollutions, corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, travail des enfants, etc.).

Les controverses sont évaluées en fonction de leur impact (gravité, fréquence et réaction de l’entreprise) sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante).

Le graphique présente la somme des controverses de niveaux 4 et 5 pour les émetteurs en portefeuille.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi investissements.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n’a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n’est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l’expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d’investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l’actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l’émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l’investisseur. La catégorie de risque, donnée par l’indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n’est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l’OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d’information clé pour l’investisseur (DIC) visés par l’AMF préalablement à son investissement.